

Abidjan, le 25 Avril 2017

Communiqué

La Direction Générale d'Orange Côte d'Ivoire informe son aimable clientèle de la mise en œuvre effective de la politique de digitalisation de ses factures. A cet effet, à compter du **1er mai 2017**, les factures électroniques seront émises en remplacement des factures sur support papier.

L'accès à vos factures, s'effectuera désormais à partir du lien suivant :
myfacture.orange.ci.

Pour toutes informations complémentaires, notre service clients reste à votre disposition aux numéros suivants : **0808** (clients entreprises) et **0707** (clients grand public) ou par mail à : **serviceconsommateur.oci@orange.com**

Orange Côte d'Ivoire vous remercie pour votre fidélité.

La Direction Générale